



☐ **QUESTION ECRITE** (art. 41 du Règlement du CG)

☒ **POSTULAT** (art. 39 du Règlement du CG)

☒ dépôt

☐ développement

☐ **MOTION** (art. 38 du Règlement du CG)

☐ dépôt

☐ développement

☐ **INTERPELLATION** (art. 40 du Règlement du CG)

☐ **RESOLUTION** (art. 43 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du 21 septembre 2026

Du papier à l'écopoint : repenser la collecte à Monthey

Exposé des motifs

La commune de Monthey dispose aujourd'hui de plusieurs écopoints permettant aux habitants d'y déposer différentes matières valorisables, notamment le verre, le PET, l'aluminium et le fer-blanc. Le papier et le carton font actuellement l'objet d'un dispositif distinct, avec une collecte en porte-à-porte deux fois par mois ainsi qu'une possibilité de dépôt à la déchèterie de Plantaud.

La collecte en porte-à-porte répond à un besoin réel, mais elle présente également certaines contraintes. Les habitants doivent conserver leur papier et leur carton jusqu'au jour de la collecte et les déposer sur la voie publique dans le délai prévu. La Ville demande actuellement que ces déchets soient déposés entre 17h la veille et 7h30 le jour de la collecte.

Ce mode de collecte peut également entraîner des difficultés pratiques. Lorsque les conditions météorologiques sont défavorables ou lorsque les paquets sont mal préparés, les déchets peuvent se disperser ou se détériorer. Leur ramassage peut alors nécessiter une intervention supplémentaire du personnel communal. Ces situations constituent un enjeu de propreté de l'espace public et de charge de travail pour la voirie.

La fréquence actuelle des collectes constitue également une contrainte pour les ménages. Le papier et le carton ne pouvant être déposés lors d'une collecte intermédiaire, un oubli peut entraîner un délai de deux semaines avant la prochaine possibilité de collecte en porte-à-porte.

Cette organisation n'est par ailleurs pas nouvelle. La brochure communale « Taxe au sac 2019 » indique qu'un ramassage hebdomadaire avait été mis en place à titre d'essai, avant d'être abandonné en raison du non-respect des consignes de dépôt par une minorité d'usagers et des problèmes de propreté qui en résultaient. La commune était alors revenue à une collecte bimensuelle.

Dans ce contexte, il paraît opportun de s'interroger sur l'évolution possible du système de collecte du papier et du carton.

Le règlement communal sur la gestion des déchets prévoit déjà plusieurs modes de collecte pour les déchets valorisables. Son art. 8 let. a prévoit notamment que ceux-ci peuvent être collectés soit par ramassage, soit par des conteneurs spécifiques disposés dans les écopoints ou à la déchèterie. L'art. 16 al. 1 mentionne également explicitement les vieux papiers, journaux et cartons non souillés parmi les déchets pouvant être déposés dans les écopoints, à la déchèterie ou aux endroits et horaires prévus pour la collecte.

Il existe donc déjà, dans le cadre réglementaire communal, la possibilité d'organiser une collecte du papier et du carton au moyen de conteneurs dans les écopoints. La question est dès lors de savoir si cette possibilité pourrait compléter, voire dans certaines conditions faire évoluer, le dispositif actuel.

L'apport volontaire pourrait présenter certains avantages pour les habitants : les personnes qui se rendent déjà dans un écopoint pour y déposer d'autres matières valorisables pourraient également y apporter leur papier et leur carton, sans devoir attendre une date de collecte déterminée. Une telle organisation pourrait également réduire la quantité de papier et de carton déposée temporairement sur la voie publique.

Elle soulève toutefois plusieurs questions qui doivent être examinées avant toute décision. L'installation de conteneurs représente un investissement et entraîne des coûts de vidange, d'entretien et d'exploitation. Il faut également déterminer les emplacements appropriés, les capacités nécessaires et les mesures permettant d'éviter les débordements ou les dépôts indésirables.

À l'inverse, si une partie des volumes actuellement collectés en porte-à-porte était reportée vers les écopoints, la commune pourrait éventuellement adapter la fréquence ou l'organisation des tournées. Il convient donc de mettre en regard les coûts et les effets des différentes solutions plutôt que de considérer a priori qu'une nouvelle organisation serait nécessairement plus avantageuse.

La commune collecte actuellement des quantités importantes de papier : les informations communales font état d'environ 990 tonnes de papier recyclées. Une analyse des tonnages effectivement collectés par les différents canaux, de leurs coûts et des recettes liées à leur valorisation permettrait de disposer d'une base objective pour comparer les variantes.

L'objectif du présent postulat n'est ainsi pas de demander la suppression du porte-à-porte ni de préjuger de la solution à retenir. Il s'agit de demander au Conseil municipal d'examiner si une évolution du système de collecte, notamment par l'introduction de conteneurs pour le papier et le carton dans certains écopoints, pourrait améliorer le service rendu aux habitants tout en maîtrisant les coûts et la charge de travail pour la commune.

Un projet pilote sur un nombre limité d'écopoints pourrait, le cas échéant, permettre de mesurer concrètement les volumes apportés, les éventuels problèmes de débordement ou de dépôts indésirables ainsi que l'impact sur les collectes en porte-à-porte avant d'envisager une généralisation.

Demandes

Le Conseil général invite le Conseil municipal à étudier et à lui faire rapport sur :

1. La pertinence de compléter le dispositif actuel de collecte du papier et du carton par un système d'apport volontaire dans certains écopoints communaux.
2. Les emplacements qui pourraient être retenus ainsi que les modalités techniques d'une telle solution : type de conteneur, couverture, capacité, fréquence de vidange, entretien et mesures permettant de limiter les débordements et les dépôts indésirables.
3. Les tonnages actuellement collectés par le porte-à-porte et à la déchèterie, ainsi que, dans la mesure du possible, leur évolution au cours des dernières années et les recettes liées à la valorisation de ces matières.
4. Une comparaison des coûts du système actuel et des différentes variantes envisageables, en tenant compte notamment des investissements, de l'amortissement, des vidanges, de l'entretien, des tournées de porte-à-porte et des éventuelles interventions de nettoyage.
5. Le volume de papier et de carton susceptible d'être reporté vers l'apport volontaire et les éventuelles conséquences sur la fréquence, l'organisation ou les secteurs desservis par les collectes en porte-à-porte.
6. Les effets potentiels des différentes variantes sur le travail du personnel communal, notamment en matière de ramassage des déchets dispersés et de manipulation des paquets déposés pour la collecte.

7. L'opportunité de mettre en place un projet pilote sur un ou deux écopoints afin d'évaluer concrètement l'utilisation de cette solution et ses effets avant toute éventuelle généralisation.

Le rapport présentera les variantes étudiées, leurs coûts et leurs effets attendus, ainsi que la recommandation du Conseil municipal et, le cas échéant, un calendrier de mise en œuvre.

Nous remercions le Conseil municipal de l'attention portée à cette demande.

Nom prénom : DAVID Christian et MOREL Didier

Représentant le parti / groupe : Le Centre Monthey-Choëx

Date : 21 septembre 2026